

« Les clés de la construction en bois local »

Une matinée thématique le

25 septembre 2014 à La Salle-Prunet (48)

Votre territoire bénéficie de multiples atouts. La forêt et le bois en sont quelques-uns. La filière bois en Lozère représente un véritable enjeu économique et social qu'il faut maintenir et soutenir !

Au cours du mandat électoral, vous allez certainement être confronté à la rénovation ou à la construction de bâtiments de la commune. **Pensez à utiliser le bois local !** Il permet d'atteindre des performances thermiques élevées et il ne coûte pas plus cher que les solutions dites « traditionnelles » tout en faisant vivre l'économie du territoire !

Le Code des marchés publics encadre toutes vos démarches. Alors comment s'assurer que vous allez bien atteindre votre objectif sans déroger aux règles ? Comment construire les marchés pour faire travailler les entreprises locales ? Autant de réponses que la matinée vous apportera.



Lieu de rendez-vous

Salle polyvalente de la Salle-Prunet
(proche de la mairie)
48400 LA SALLE PRUNET

Informations

Nathalie TREMEL

Animatrice de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes
04 66 45 69 95
charteforestiere.gcc@orange.fr

John PELLIER

Communes forestières
06 13 55 09 10
john.pellier@communesforestieres.org

09h00 Accueil des participants

09h15 Introduction par le Président de la Charte forestière

09h25 Rôle et responsabilité de l'élu en tant que Maître d'ouvrage

09h35 Pourquoi construire en bois local ?

Performance thermique et mécanique - Valorisation de la filière locale
- Emplois et économie locale - Pas de risque incendie supplémentaire
- Ressource de qualité abondante

10h00 Construire en bois local: une réalité

Adapter les marchés à la réalité du territoire - Construire un projet en adéquation avec les entreprises locales

10h40 Intégration du bois local dans la commande publique

Allotissement, fléchage, achat de bois, délivrance... plusieurs solutions sont possibles en fonction des volontés du maître d'ouvrage

12h00 Fin de matinée

Les Communes forestières ont pour rôle de représenter et d'accompagner les élus dans leurs décisions en matière de forêt et d'utilisation du bois.

La Charte Forestière de Territoire Gorges Causses et Cévennes s'est fixée pour objectif de mieux valoriser le patrimoine forestier de son territoire par la mise en place d'actions.

Tous deux visent à mobiliser et à mettre en œuvre du bois local tout en préservant la biodiversité et la multifonctionnalité de la forêt.



« Les clés de la construction en bois local »

Une matinée thématique le

25 septembre 2014 à La Salle-Prunet (48)

MODALITES PRATIQUES

La formation est prioritairement adressée aux élus se situant sur le territoire de la Charte forestière. Les collectivités qui ne seraient pas situées sur ce périmètre doivent prendre contact avec l'animatrice de la Charte forestière.

La formation est gratuite. Elle s'inscrit dans le cadre de l'animation de la Charte forestières ainsi que des moyens alloués par les financeurs aux Communes forestières.

INSCRIPTIONS

Toute personne souhaitant participer doit s'inscrire préalablement auprès de la Charte forestière par mail, téléphone, courrier à l'aide du bulletin réponse ci dessous.

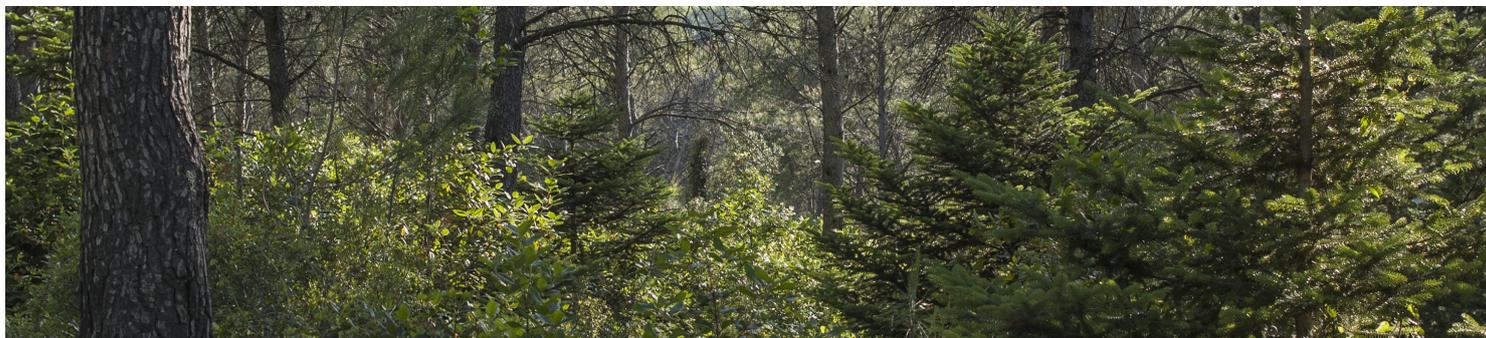
Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

1 place Paul Comte

48 400 FLORAC

Tél : 04 66 45 69 95

charteforestiere.gcc@orange.fr



BULLETIN REPONSE

Nom :Prénom :

Organisme :

Fonction : Portable :

Mail :

Adhérent aux Communes forestières : oui non

Participera à la réunion du 25 septembre 2014 sur le bois local : oui non

Sera accompagné de (Nom - Prénom- Fonction) :

Notez ici les questions supplémentaires que vous souhaiteriez voir aborder durant cette matinée :

Réponse souhaitée avant le 20 septembre 2014